

**FONDATION BETTENCOURT-SCHUELLER**

**Rapport du commissaire aux comptes  
sur les comptes annuels**

**(Exercice clos le 31 décembre 2020)**



## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

**(Exercice clos le 31 décembre 2020)**

Aux Membres  
**FONDATION BETTENCOURT-SCHUELLER**  
16, place Vendôme  
75001 Paris

Mesdames, Messieurs,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par délibération du conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation Bettencourt-Schueller relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 26 mars 2021 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

### **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable décrit dans les notes 3 et 4 du paragraphe IV de l'annexe aux comptes annuels qui expose l'incidence de la première application du règlement ANC 2018-06.

### **Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les valeurs mobilières de placement.

La valorisation des valeurs mobilières de placement a été établie conformément aux méthodes décrites dans la note « Valeurs mobilières de placement » de l'annexe. Nous avons pris connaissance des informations utilisées et des hypothèses retenues par la Fondation et leur prise en compte dans la valorisation de ces actifs financiers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### **Informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier arrêté le 26 mars 2021 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement**

### **d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude

significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 26 mars 2021

Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit

Eric Bulle

**FONDATION BETTENCOURT  
SCHUELLER**

**16 PLACE VENDOME**

**75001 PARIS**

*Comptes au 31/12/2020*



Exprimé en €

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2020	31/12/2019
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	931 873	370 535	561 338	132 408
Fonds commercial	2 060 505	2 060 505		
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains	7 312 344		7 312 344	
Constructions	22 252 289	4 583 811	17 668 478	
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles	1 324 830	1 064 842	259 988	322 332
Immobilisations corporelles en cours	3 600 703		3 600 703	1 157 422
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs/donations destinés à être cédés				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	87 785		87 785	63 506
<b>TOTAL I</b>	<b>37 570 329</b>	<b>8 079 693</b>	<b>29 490 636</b>	<b>1 675 667</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	5 458		5 458	1 656
<b>CREANCES</b>				
Créances clients, usagers & comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	16 658 138		16 658 138	2 196 314
Capital souscrit appelé, non versé				
<b>DIVERS</b>				
Valeurs mobilières de placement	735 591 983	22 178 243	713 413 740	742 076 859
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	63 846 459		63 846 459	31 674 829
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
Charges constatées d'avance	507 902		507 902	526 571
<b>TOTAL II</b>	<b>816 609 940</b>	<b>22 178 243</b>	<b>794 431 697</b>	<b>776 476 229</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Frais d'émission des emprunts				
Primes de remboursement des emprunts				
Ecart de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>854 180 269</b>	<b>30 257 936</b>	<b>823 922 333</b>	<b>778 151 896</b>

Exprimé en €

Rubriques	31/12/2020	31/12/2019
<b>FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS</b>		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	104 284 025	103 149 382
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	160 301 430	
Autres		
Autres réserves : Réserves pour projets associatifs		45 895 726
Report à nouveau	492 536 666	30 130 060
<b>EXCEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE</b>	<b>(7 563 810)</b>	29 308 885
Situation nette (sous-total)	<b>749 558 310</b>	208 484 053
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL I</b>	<b>749 558 310</b>	<b>208 484 053</b>
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	48 572 597	552 895 898
<b>TOTAL II</b>	<b>48 572 597</b>	<b>552 895 898</b>
<b>PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques, provisions pour perte de change		3 126 677
Provisions pour charges		
<b>TOTAL III</b>		<b>3 126 677</b>
<b>DETTES</b>		
<b>DETTES FINANCIERES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	23 351	7 974
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commande en cours		
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 917 105	2 088 094
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	715 461	587 664
<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	23 135 509	10 961 537
Instruments de trésorerie		
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>		
Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL IV</b>	<b>25 791 426</b>	<b>13 645 268</b>
Ecart de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>823 922 333</b>	<b>778 151 896</b>

Exprimé en €

Rubriques	France	Exportation	31/12/2020	31/12/2019
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>				
Cotisations				
Ventes de biens				
Vente de prestations de services				
Concours publics et subventions d'exploitation				
Versements des fondateurs			34 025 590	5 630 242
Donations reçues				
Dons antérieurs non versés et annulés				3 952 213
Ressources liées à la générosité du public :				
- Dons manuels				
- Mécénats				
- Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières			33 274 125	
Reprise sur amortissements, dépréciations, provisions et transfert de charges				
Utilisations des fonds dédiés			3 784 948	19 479 188
Autres produits			268 262	3
		<b>TOTAL I</b>	<b>71 352 925</b>	<b>29 061 646</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes			6 694 959	8 178 851
Aides financières			55 414 126	
Impôts, taxes et versements assimilés			529 841	283 872
Salaires et traitements			2 300 616	1 984 903
Charges sociales			1 026 278	881 438
Dotations d'exploitation :				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			762 845	148 918
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			2 060 505	
Reports en fonds dédiés			48 099 715	7 862 943
Autres Charges			15 501	20 216
Dons accordés				34 536 739
		<b>TOTAL II</b>	<b>116 904 385</b>	<b>53 897 878</b>
		<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>(45 551 460)</b>	<b>(24 836 232)</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			6 209 817	5 736 791
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges			3 126 677	13 084 249
Différences positives de change			3 987 796	7 147 830
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			43 800 357	43 128 412
		<b>TOTAL III</b>	<b>57 124 648</b>	<b>69 097 281</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>				
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			2 984 124	3 126 677
Intérêts et charges assimilées			297 711	118 480
Différences négatives de change			6 787 400	6 876 623
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			9 067 763	4 828 885
		<b>TOTAL IV</b>	<b>19 136 999</b>	<b>14 950 665</b>
		<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>37 987 650</b>	<b>54 146 616</b>
		<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>(7 563 810)</b>	<b>29 310 385</b>

Exprimé en €

Rubriques	31/12/2020	31/12/2019
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges		
<b>TOTAL V</b>		
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		1 500
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
<b>TOTAL VI</b>		<b>1 500</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>(1 500)</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>128 477 574</b>	<b>98 158 928</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>136 041 384</b>	<b>68 850 043</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>(7 563 810)</b>	<b>29 308 885</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	263 512	374 383
<b>TOTAL</b>		
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	263 512	374 383
<b>TOTAL</b>		



# Fondation Bettencourt Schueller

*Reconnue d'utilité publique depuis 1987*

**FONDATION BETTENCOURT SCHUELLER**

**exercice clos le 31 décembre 2020**

**Annexe aux comptes annuels**

**(Montants exprimés en Euros)**

I.	PRESENTATION DE LA FONDATION	3
II.	EVENEMENTS PRINCIPAUX DE L'EXERCICE	3
III.	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	5
IV.	PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	5
1.	PRESENTATION DES COMPTES	5
2.	METHODE GENERALE	5
3.	CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE	8
4.	CHANGEMENT DE PRESENTATION DES COMPTES	8
V.	INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN.	9
A.	ACTIF	9
1.	TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES, INCORPORELLES ET FINANCIERES	9
2.	TABLEAU DES AMORTISSEMENTS	10
3.	CREANCES	10
4.	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	11
B.	PASSIF	12
1.	FONDS PROPRES AVANT AFFECTATION DU RESULTAT	12
2.	FONDS DEDIES SUR DONATIONS AFFECTEES	13
3.	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	14
4.	ETAT DES DETTES	14
VI.	INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	15
A.	PRODUITS D'EXPLOITATION	15
B.	CHARGES D'EXPLOITATION	16
C.	VENTILATION DE L'EFFECTIF MOYEN	16
D.	AUTRES INFORMATIONS	17
1.	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	17
2.	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	17
E.	ENGAGEMENTS HORS BILAN	17
1.	ENGAGEMENTS DONNES	17
2.	ENGAGEMENTS REÇUS	18
F.	AUTRES INFORMATIONS	18
1.	RECAPITULATIF DES ENGAGEMENTS SUR DONS ACCORDES AU 31/12/2020	18
2.	INFORMATIONS SUR LES TRANSACTIONS AVEC LES CONTREPARTIES	18
3.	AUTRES INFORMATIONS	18

## I. PRESENTATION DE LA FONDATION

La Fondation Bettencourt Schueller s'applique à incarner la volonté d'une famille, animée par l'esprit d'entreprendre et la conscience de son rôle social, de révéler les talents et de les aider à aller plus loin. Elle consacre son temps et son énergie à choisir, accompagner et valoriser des personnes qui imaginent aujourd'hui le monde de demain, dans trois domaines qui contribuent concrètement au bien commun : les sciences de la vie, les arts et la solidarité.

Fidèle à son esprit philanthropique, elle décerne des prix et soutient des projets par des dons et un accompagnement très personnalisé.

Depuis sa création à la fin des années 1980, elle a récompensé 594 lauréats de ses prix et soutenu plus de 1000 projets portés par de talentueuses personnalités, équipes, associations et organisations.

## II. EVENEMENTS PRINCIPAUX DE L'EXERCICE

Les faits marquants de l'exercice 2020 sont les suivants :

- Sur le plan opérationnel :
  - o un haut niveau des activités de mécénat à 57.4M€ (qui comprend les dons et prix pour 55.4M€ ainsi que des actions de valorisation et accompagnement) en progression de 18.6 M€ sur 2019, principalement en raison de l'impact de grands projets structurants (Fondation Pour l'Audition, CRI, Notre Dame de Paris) et des soutiens exceptionnels COVID. Dans ce contexte exceptionnel de pandémie, la Fondation a immédiatement pu généraliser le télétravail compte tenu des outils mis en place les années précédentes, soutenir activement et individuellement les lauréats et porteurs de projets. Elle a également repensé l'organisation des prix pour l'intelligence de la main, du chant choral et des prix scientifiques, dont les cérémonies en présentiel ont été remplacées par des formats digitaux. Elle a également axé sa campagne de dons sur l'aide d'urgence suite à la crise du coronavirus et à la recherche sur la COVID-19 (3.71M€),
  - o la mise en œuvre d'une stratégie de communication dynamique sur les réseaux sociaux,
  - o la poursuite des chantiers de mise en place d'outils performants pour la sélection, la gestion et le suivi des dons, la gestion des contacts, le stockage et l'indexation de documents,
  - o l'implémentation de process dans les domaines du contrôle interne, de la RGPD, de la gestion RH, et du back-office de gestion des actifs,
  - o une refonte de la stratégie de mécénat scientifique,
  - o le lancement d'une réflexion sur la mise à jour du règlement intérieur,
  - o la convention de mécénat de compétence conclue avec la société Téthys pour la gestion des actifs de la Fondation et sa direction administrative et financière s'est poursuivie sur l'exercice,
  - o le chantier pour installer la Fondation dans la maison de ses fondateurs, rue Delabordère à Neuilly-sur-Seine, s'est poursuivi tout au long de l'année 2020 :
    - Le permis de construire purgé de recours a été obtenu début mars 2020,
    - L'acquisition effective des droits de commercialité confirmant l'autorisation de changement d'usage des locaux d'habitation a été réglée le 30/03/2020,

- La réalisation définitive de la donation des titres de la société Sebor, propriétaire de l'immeuble, au profit de la Fondation, qui avait fait l'objet d'un acte sous condition suspensive en date du 27 juin 2019, a été constatée au terme d'un acte sous seing privé en date du 23 juillet 2020,
  - La décision de la dissolution sans liquidation de la société Sebor avec transmission universelle de son patrimoine (TUP) à la Fondation le 29/09/2020 avec publication dans le journal des annonces légales le 02/10/2020 et la TUP qui prend effet le 03/11/2020 après avoir fait courir un délai d'opposition de 30 jours.
  
- Sur le plan financier :
  - le portefeuille de gestion d'actifs a généré des produits financiers supérieurs aux attentes. En dépit de la crise sanitaire et après que les marchés eurent fortement souffert au printemps, l'exposition du portefeuille a permis un fort rebond de la performance,
  - un niveau de trésorerie en progression en raison des donations consenties par Madame Bettencourt Meyers ainsi que par la Société Téthys.
    - Outre la donation conjointe de Mme Françoise Bettencourt Meyers et de la société Téthys de leurs titres Sebor pour un total de 23.1M€ en mars 2020, Mme Françoise Bettencourt Meyers a réalisé successivement deux nouvelles donations en numéraire de 10M€ en juillet et 15M€ en décembre pour couvrir l'ensemble des charges afférentes à ces opérations de transfert de propriété ainsi que les dépenses induites en 2020 pour la préparation du chantier et les travaux de transformation de l'immeuble.  
Ces trois donations ont été affectées en fonds dédiés.
    - Au lendemain de l'incendie du 15 avril 2019, la Fondation a annoncé un soutien de 100M€ à la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris sous forme de donation de Téthys , société holding de la famille Bettencourt Meyers, à la Fondation, pour que cette dernière, forte d'une relation de 17 ans avec la cathédrale dans le cadre de son mécénat culturel, puisse soutenir elle-même l'effort collectif de reconstruction. A cet effet, une convention tripartite a été conclue entre Téthys, la Fondation et l'Etablissement public chargé de la maîtrise d'ouvrage de l'opération en octobre 2020. Un premier versement de 19.2M€ a été effectué en décembre 2020.
  
- Sur le plan comptable :
  - l'impact de l'application des nouvelles règles ANC 2020 induit des mouvements significatifs dans les postes du report à nouveau, de la réserve pour projets et des fonds dédiés, ainsi que sur le résultat comptable avant affectation.
  - l'entrée dans le patrimoine de la Fondation de l'immeuble de la rue Delordère reçu en donation vient impacter les postes d'immobilisations corporelles ainsi que les fonds dédiés.

### III. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun évènement significatif postérieur à la clôture.

### IV. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

---

#### 1. PRESENTATION DES COMPTES

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe.

---

#### 2. METHODE GENERALE

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La Fondation a arrêté ses comptes en respectant le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 relatif au plan comptable général et plus spécifiquement au règlement n°2018-06 modifié par le règlement n°2020-08 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Etant précisés les points suivants :

- **IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES**

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

- **AMORTISSEMENTS**

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- ✓ Logiciels : 1 à 5 ans
- ✓ Brevets et Marques : 5 à 10 ans
- ✓ Constructions : 30 à 80 ans
- ✓ Agencements, installations techniques sur constructions : 10 à 15 ans
- ✓ Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans
- ✓ Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- ✓ Matériel informatique : 3 ans
- ✓ Mobilier : 10 ans

- **CREANCES**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

- **PROVISIONS**

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

- **VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT**

- 1) Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais exclus et les sorties se font selon la méthode FIFO (« First In First Out »).
- 2) La valeur de tous les investissements est convertie en Euro suivant le cours des devises à Paris à la date de clôture.
- 3) La valorisation des titres détenus par la Fondation a été établie conformément aux méthodes décrites ci-dessous.

- Parts de SICAV, de FCP et titres cotés

Les parts de SICAV et les parts de Fonds Communs de Placement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue à la clôture de l'exercice.

Les titres cotés sont évalués sur base des derniers cours connus à la clôture.

- Investissements non cotés

Leur valeur liquidative résulte des informations et des estimations communiquées par les administrateurs et les gestionnaires de ces fonds.

La valorisation retenue au 31 décembre 2020 correspond soit à la valeur officielle communiquée soit à la meilleure estimation de la société de gestion à la date d'arrêté des comptes.

- 4) Une provision pour dépréciation des titres est constituée dès lors qu'une ligne de titres présente une moins value latente à la clôture de l'exercice.

Par ailleurs, conformément à la réglementation comptable, les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

- **COMPTABILISATION DES DONS ACCORDES**

Le fait générateur de la comptabilisation en compte de charges résulte de la décision prise en Conseil d'Administration ou par sa Présidente. La comptabilisation des charges des dons peut être ajustée au cas par cas en fonction des besoins réels des projets.

- **METHODE DE VALORISATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE**

En 2013, la Fondation Bettencourt Schueller et la Société Téthys ont signé une convention de mécénat de compétences pour une durée de 3 ans valorisée sur la base du temps consacré à la Fondation par les collaborateurs de Téthys. Cette convention a été renouvelée depuis et a fait l'objet de plusieurs avenants afin de mettre à jour la liste des salariés mis à disposition de la Fondation par Téthys.

Chaque collaborateur de Téthys remplit une feuille consignait le nombre de jours dédiés à la Fondation pour diverses tâches touchant essentiellement à la gestion des actifs financiers, à la comptabilité et la trésorerie, l'administration du personnel et certains services généraux.

La valorisation de ce temps passé se fait sur la base des salaires, primes et autres avantages des salariés mis à disposition ainsi que les charges sociales s'y rapportant et ce au prorata de la durée de mise à disposition et sous la seule responsabilité de la Société donatrice Téthys.

---

### 3. CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE

L'application du règlement ANC n°2018-06, modifié par le règlement ANC n°2020-08, a généré un changement de méthode comptable dans le traitement des fonds dédiés et des fonds propres.

Cette réforme a eu pour effet de reclasser en fonds propres la quasi-totalité des anciens fonds dédiés.

en M€	au 31/12/2019 (RC 99-01) avant affectation du résultat 2019	au 31/12/2019 (ANC 2018-06) avant affectation du résultat 2019	au 01/01/2020 (ANC 2018-06) après affectation du résultat 2019
Dotation sans droit de reprise	103,1	103,1	104,3
Report à nouveau	30,1	578,8	492,5
Réserve pour projets	45,9	45,9	160,3
<b>Total des fonds propres</b>	<b>208,5</b>	<b>757,1</b>	<b>757,1</b>
Fonds dédiés	552,9	4,3	4,3

Cette évolution a conduit le Conseil d'Administration de la Fondation Bettencourt Schueller à proposer l'abondement de la réserve pour projets tel que détaillé en annexe (voir note 1 et 2 du passif).

---

### 4. CHANGEMENT DE PRESENTATION DES COMPTES

L'application du règlement ANC n°2018-06, modifié par le règlement ANC n°2020-08, a modifié la présentation du bilan et du compte de résultat.

Les états financiers sont présentés ainsi :

- La colonne 2020 telle qu'elle est requise selon le nouveau règlement ANC n°2018-06 et la colonne 2019 telle qu'arrêtée et publiée selon le règlement CRC n°99-01 : cela a pour conséquence de présenter certains postes prévus sur la face du bilan et du compte de résultat 2019 selon le règlement CRC n°99-01 alors que ces postes n'existent plus dans le bilan et le compte de résultat 2020 selon le règlement n°2018-06. Dans ce cas, seul le montant relatif à 2019 sera mentionné dans la colonne 2019 sur la ligne correspondant à ce poste supprimé.
- Un même poste sur deux lignes différentes ayant un libellé identique : sur l'une des deux lignes, un chiffre sera positionné sur la colonne 2019 ; sur l'autre ligne, un autre chiffre sera positionné sur la colonne 2020.

## V. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN.

### A. ACTIF

#### 1. TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES, INCORPORELLES ET FINANCIERES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

A noter une augmentation des immobilisations due à la TUP de la société Sebor dans la Fondation avec l'apport de toutes ses immobilisations et de l'accélération des travaux dans les futurs locaux de la Fondation rue Delabordère à Neuilly-sur-Seine.

Le mali technique, créé par la différence entre l'évaluation de l'immeuble transmis lors de la TUP et la valeur des immobilisations nettes s'élève à 2 060 505 €.

Ce dernier est comptabilisé en immobilisation incorporelle et inscrit à l'actif du bilan dans la rubrique « fonds commercial ».

Il a fait l'objet d'une dépréciation pour la totalité de son montant d'où la comptabilisation d'une provision pour dépréciation de 2 060 505 €, avec une reprise sur fonds dédiés pour un montant égal.

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>463 829</b>	<b>22 044 914</b>	<b>19 516 365</b>	<b>2 992 378</b>
Concessions, brevets et droits similaire	463 829	471 452	3 408	931 873
Fonds commercial		21 573 462	19 512 957	2 060 505
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>2 239 307</b>	<b>32 744 027</b>	<b>493 167</b>	<b>34 490 166</b>
Terrains		7 312 344		7 312 344
Constructions sur sol propre		21 025 408		21 025 408
Instal. générales, agencts et am. des constructions		1 226 881		1 226 881
Instal. générales, agencts et aménagements divers	511 421	220 743		732 164
Matériel de bureau, informatique, mobilier	552 664	44 878	22 675	574 866
Emballages récupérables et divers (œuvres d'art)	17 800			17 800
Immobilisation corporelles en cours	1 157 422	2 913 773	470 492	3 600 703
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières</b>	<b>2 766 642</b>	<b>23 123 994</b>	<b>23 099 715</b>	<b>87 785</b>
Prêts	63 506	24 279		87 785
Autres immobilisations financières				
Autres participations		23 099 715	23 099 715	
<b>TOTAL</b>	<b>2 766 642</b>	<b>77 912 934</b>	<b>43 109 247</b>	<b>37 570 329</b>

## 2. TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice + impact SEBOR	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>331 421</b>	<b>42 522</b>	<b>3 408</b>	<b>370 535</b>
Concessions, brevets et droits similaires	331 421	42 522	3 408	370 535
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>759 553</b>	<b>4 911 775</b>	<b>22 675</b>	<b>5 648 653</b>
Terrains				
Constructions sur sol propre		3 642 960		3 642 960
Agencements, installations technique sur construction		940 850		940 850
Installations générales, agencements, aménagements	392 230	277 380		669 610
Matériel de bureau, informatique, mobilier	367 323	50 584	22 675	395 232
<b>TOTAL</b>	<b>1 090 975</b>	<b>4 954 297</b>	<b>26 083</b>	<b>6 019 188</b>

## 3. CREANCES

Créances(a)	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
<b>Créance de l'actif immobilisé</b>	<b>87 785</b>		<b>87 785</b>
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)			
Autres immobilisations financières	87 785		87 785
<b>Créances de l'actif circulant</b>	<b>16 658 139</b>	<b>16 658 139</b>	<b>0</b>
Personnel et comptes rattachés	759	759	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Avance en compte courant	1 242 863		1 242 863
Produits à recevoir	15 414 517	15 414 517	
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>507 902</b>	<b>507 902</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>17 253 825</b>	<b>15 923 177</b>	<b>1 330 648</b>
(1) Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

## Détail des créances :

Il s'agit pour l'essentiel de :

- **Avance en compte courant** **1 242 863 €**

Solde d'une avance en compte courant consentie en mai 2016 à un véhicule d'investissement immobilier. Elle a été remboursée en partie sur 2019.

- **Produits à recevoir** **15 414 517 €**

Les produits à recevoir d'un montant de 15 414 517 € concernent essentiellement des rachats de parts par des OPC (organismes de placements collectifs) effectués en fin d'année 2020, étant précisé que la date d'opération retenue pour le traitement des opérations sur portefeuille est la date de passage de l'ordre ; les fonds ont été reçus sur les comptes bancaires au début de l'exercice 2021.

- **Charges constatées d'avance**

Les charges constatées d'avance sont relatives à des factures fournisseurs datées de 2020 concernant des charges 2021 pour 507 902€

#### 4. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Titre	Valeur d'acquisition	Cours à la clôture de l'exercice	Moins values latentes comptabilisées	Plus values Latentes
VMP	735 591 983	800 698 088	-22 178 243	87 284 348
<b>Total</b>	<b>735 591 983</b>	<b>800 698 088</b>	<b>-22 178 243</b>	<b>87 284 348</b>

La provision pour dépréciation des VMP de 19 194 119 € au 31 décembre 2019 a été ajustée par une dotation complémentaire de 2 984 124 € à fin 2020 afin d'obtenir une provision globale de 22 178 243 €.

Cette provision, constatée au 31 décembre 2020, est essentiellement due à la performance négative de certaines expositions.

B. PASSIF

1. FONDS PROPRES AVANT AFFECTATION DU RESULTAT

Libellé	Solde à la fin de l'exercice 2019 (CRC n°99-01) avant affectation	Au 01/01/2020 (ANC n°2018-06) reclassement des fonds dédiés en RAN et couverture de la totalité de nos engagements par la réserve pour projets		Affectation résultat 2019 et mvts sur les réserves		Résultat 2020	Solde à la fin de l'exercice 2020 avant affectation
		Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution		
Fonds propres sans droit de reprise	103 149 382			1 134 643			104 284 025
Réserve pour projets associatifs (science, culture et social)	45 895 726	127 516 124			13 110 420		160 301 430
Report à nouveau	30 130 060	548 638 068	127 516 124	41 284 662			492 536 665
Résultat de l'exercice	29 308 885				29 308 885	-7 563 810	-7 563 810
<b>Total</b>	<b>208 484 053</b>	<b>676 154 192</b>	<b>127 516 124</b>	<b>42 419 305</b>	<b>42 419 305</b>	<b>-7 563 810</b>	<b>749 558 310</b>

Il convient de tenir compte de l'entrée en vigueur du nouveau règlement comptable ANC n°2018-06 applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 qui comporte notamment une nouvelle définition des fonds dédiés dont l'application conduit à reclasser à l'ouverture en fonds propres la quasi-totalité des fonds dédiés de la Fondation (548 638 068 € sur 552 895 898 €) ; en l'absence de décision autre du Conseil d'Administration, ces ex-fonds dédiés s'imputent en report à nouveau.

Les soldes au 1<sup>er</sup> janvier 2020, avant affectation du résultat, sont donc de 578 768 128 € pour le report à nouveau (30 130 060 € au titre du report à nouveau au 31/12/2019 et 548 638 068 € au titre des ex-fonds dédiés requalifiés) et de 45 895 726 € pour la réserve pour projets.

Il a ensuite été décidé par le Conseil d'Administration du 27 novembre 2020 de procéder à l'ouverture de l'exercice 2020 à une affectation partielle du report à nouveau pour 127 516 124 € en réserves pour projets de l'entité afin, qu'après affectation du résultat 2019, la réserve pour projets soit égale à la totalité des engagements sur dons accordés au 31/12/2019, du pôle science pour 135.6M€, du pôle culture pour 4.7M€ et du pôle solidarité pour 20M€, à savoir un total de 160 301 430 €.

Conformément à la décision du Conseil d'Administration en date du 17 avril 2020, l'excédent comptable de 29.3M€ auquel on ajoute le montant du prélèvement 2019 sur la réserve pour projets associatifs de 13.1M€ ayant financé des actions en faveur de l'audition (1.2M€), des programmes métiers d'art/ chant choral / frais de fonctionnement et organisation du PIM (7.6M€) et des projets dans le secteur du mécénat social (4.3M€) sont affectés comme suit :

- Affectation à la dotation sans droit de reprise d'une somme de 1.1M€ pour maintenir la valeur réelle de la dotation (le taux d'inflation retenu par l'INSEE pour 2019 étant de 1,1%)
- Affectation du différentiel (41.3M€) en report à nouveau qui est ainsi porté à 492.5M€.

## 2. FONDS DEDIES SUR DONATIONS AFFECTEES

Suite à l'entrée en vigueur du nouveau règlement comptable ANC n°2018-06 applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 aux organismes à but non lucratif, la nouvelle définition des fonds dédiés conduit à reclasser à l'ouverture en fonds propres (report à nouveau) la quasi-totalité des fonds dédiés de la Fondation (548 638 068€ sur 552 895 898€).

Programme	Montant initial	Année	A	B	C	D	E = A + B - C + D
			Fonds à engager au début de l'exercice (compte 197)	Impact du nouveau plan comptable ANC 2018-06	Utilisation au cours de l'exercice (compte 7897)	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées (compte 6897)	Fonds restant à engager en fin d'exercice (compte 197)
			31/12/2019	01/01/2020			31/12/2020
Recherche, formation scientifique en France et plus particulièrement affectée à un important projet de la Fondation en faveur de la formation et de la recherche dans le domaine des Sciences du Vivant, ainsi qu'à la rénovation ou l'extension de musées.	25 000 000	2008	13 124 615	(13 124 615)			0
Recherche, formation scientifique en France dans le domaine des sciences du vivant et notamment pour les actions actuellement non financées par reprises sur fonds dédiés (prix scientifique, formations à la recherche, rénovations de laboratoires).	108 095 113	2009 à 2011	47 338 466	(47 338 466)			0
Soutien aux activités de recherche biomédicale et de formation scientifique en France dans le domaine des sciences du vivant, notamment par la création d'un centre spécifiquement dédié à ces activités	552 053 938	2010	488 174 987	(488 174 987)			0
Faire face aux dépenses générées par la transmission des titres de la société SEBOR, propriétaire de l'immeuble rue Delabordère, qui sera destiné à abriter le siège administratif de la Fondation	4 473 400 25 000 000	2019 2020	4 257 830		661 063	25 000 000	28 596 767
Suite à la donation des actions de la société Sebor à la FBS pour faire face aux charges et amortissements des actifs historiques de l'ensemble immobilier apporté par la TUP	23 099 715	2020	0	0	3 123 885	23 099 715	19 975 830
			<b>552 895 898</b>	<b>(548 638 068)</b>	<b>3 784 948</b>	<b>48 099 715</b>	<b>48 572 597</b>

### 3. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques en €	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Provision à la fin de l'exercice
Provisions pour risques Provisions pour pertes de change	3 126 677		3 126 677	
<b>TOTAL</b>	<b>3 126 677</b>		<b>3 126 677</b>	

La provision pour perte de change sur vente à terme de 15 000 000 USD constituée fin 2019 pour un montant de 3 126 677€ a été reprise au 01/01/2020. Compte tenu du cours du dollar au 31/12/2020, la nouvelle vente à terme de 15 000 000 USD mise en place dans l'année et non échue au 31/12/2020 fait ressortir un gain de change latent non comptabilisé.

Aucune provision pour indemnités de départ à la retraite n'a été constituée, que ce soit en provision pour risque et charge ou en engagement hors bilan.

### 4. ETAT DES DETTES

Dettes(b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances	
			à plus 1 an	à plus 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (2)				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes				
- à 1 an au maximum à l'origine	23 351	23 351		
- à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (2)				
Dettes fournisseurs	1 917 105	1 917 105		
Personnel et comptes rattachés	148 616	148 616		
Dettes sociales	397 144	397 144		
Dettes fiscales	169 701	169 701		
Autres dettes	23 135 509	23 135 509		
Produits constatés d'avance	-			
<b>TOTAL</b>	<b>25 791 426</b>	<b>25 791 426</b>		
(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				

Détail des autres dettes :

- Il s'agit pour l'essentiel de dons accordés et non encore versés.

	<b>au 31/12/2020</b>
<2020	4 835 052
2020	13 206 603
<b>Dons accordés et non versés</b>	<b>18 041 655</b>

Les dons accordés mais non encore versés correspondent à des financements accordés à des projets pour lesquels la Fondation est en attente des appels de fonds, de la signature de la convention ou de la justification de l'utilisation des fonds qui permettront leur apurement.

- Autres dettes :

Divers à payer	5 093 854
<b>Autres dettes</b>	<b>5 093 854</b>

Le poste « autres dettes » est essentiellement constitué d'une souscription à un OPC pour 5 024 930 € instruite en décembre 2020 ; les fonds correspondants ont été versés au début de l'exercice 2021.

## VI. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

### A. PRODUITS D'EXPLOITATION

Versements des fondateurs et contributions financières :

en €	Exercice 2020
Versements des fondateurs	<b>34 025 590</b>
Contributions financières reçues	<b>33 274 125</b>
<b>TOTAL</b>	<b>67 299 715</b>

Il s'agit :

- d'une donation de Madame Françoise Bettencourt Meyers et de la société Téthys de leurs titres de la société Sebor pour 23 099 715 €.
- d'une donation de Madame Françoise Bettencourt Meyers de 10 000 000 € en numéraire pour permettre à la Fondation de faire face aux dépenses générées par la transmission de ces actions, par les travaux de transformation et d'aménagement de l'immeuble et plus généralement à toutes les charges afférentes à la détention de ces actions (y compris les frais et honoraires d'architectes ainsi que les frais, droits et honoraires des actes notariés).
- d'une autre donation de Madame Françoise Bettencourt Meyers de 15 000 000 € en numéraire pour couvrir les dépenses induites en 2021 par les travaux de restructuration et de transformation de l'immeuble d'habitation du 18 rue Delabordère à Neuilly-sur-seine en bureaux.

- d'une donation de la société Téthys à la Fondation de 19 200 000 € pour lui permettre d'apporter son soutien à la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris.
- Dons accordés et non versés :

Dans le cadre du contrôle de l'utilisation des fonds, la Fondation s'assure que les fonds attribués ont été dépensés conformément aux engagements contractés. L'utilisation de la somme allouée doit être justifiée ; sinon, après plusieurs relances, les fonds versés sont remboursés ou ceux restants à verser sont annulés ou reportés. Il en est de même pour un projet abandonné ou une cessation des activités.

Pour 2020, le montant s'élève à 268 258 €.

## B. CHARGES D'EXPLOITATION

Il s'agit pour l'essentiel du montant des dons accordés et approuvés par le Conseil d'Administration de la Fondation au cours de l'exercice.

en €	Exercice 2020
Dons accordés	55 414 126

## C. VENTILATION DE L'FFECTIF MOYEN

Nombre de cadres	Nombre de non cadres
21	1

## D. AUTRES INFORMATIONS

### 1. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

En €	Montant TTC
Honoraires facturés au titre de la mission de contrôle légal des comptes	57 600
Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal	0
Honoraires totaux	57 600

### 2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

La société Téthys a mis à disposition à temps partiel certains de ses salariés auprès de la Fondation Bettencourt Schueller.

La valorisation du mécénat de compétences s'élève à 263 512 € pour l'année 2020.

## E. ENGAGEMENTS HORS BILAN

### 1. ENGAGEMENTS DONNES

Au 31 décembre 2020 la contre-valeur en EUR des engagements de souscriptions sur des fonds non cotés restant à appeler est de 105.6M€.

---

## 2. ENGAGEMENTS REÇUS

Au lendemain de l'incendie du 15 avril 2019, la Fondation a annoncé un soutien de 100M€ à la reconstruction de la cathédrale Notre-Dame de Paris. Cet engagement reposait sur une décision de la société Téthys de mettre en place au profit de la Fondation un mécénat de même montant. Une convention a été signée le 21 octobre 2020 entre les parties fixant les modalités et la mise en place du financement de l'opération. A fin 2020 le solde de l'engagement reçu est de 80.8M€.

## F. AUTRES INFORMATIONS

---

### 1. RECAPITULATIF DES ENGAGEMENTS SUR DONS ACCORDES AU 31/12/2020

En €	Total
Engagements à compter de 2021	225 833 705

---

### 2. INFORMATIONS SUR LES TRANSACTIONS AVEC LES CONTREPARTIES

La Fondation Bettencourt Schueller n'a pas conduit de conventions avec des parties liées dans des conditions anormales telles que prévues dans l'article 431-12 du règlement ANC 2018-06.

La Fondation Bettencourt Schueller a conclu des conventions dites réglementées approuvées par le Conseil d'Administration qui font l'objet d'un contrôle des commissaires aux comptes.

---

### 3. AUTRES INFORMATIONS

Au regard des dispositions de la loi n° 91-772 du 7 août 1991, la Fondation Bettencourt Schueller ne fait pas appel à la générosité du public et ne doit donc pas établir de CER (compte d'emploi des ressources).